

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 3 février deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 27 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Etaient présents : M. Stéphane BLANQUIN, Mme Laëtitia BOBEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, M. Yves FERRIER, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Manon DEQUAIRE a donné pouvoir à M. Jean DELAUGERRE, M. Marien DUFOURD a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à M. Xavier MAUME, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à Mme Florence JOUVE, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. François RUDEL a donné pouvoir à M. Stéphane BLANQUIN.

Absentes excusées : Mmes Françaises LUNEAU, Lydie ROBERT, M. Pascal BOITEL

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Jean-Claude PROST

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2023-11 : TARIFS MUNICIPAUX POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DROITS DE PLACE

M. le Maire propose d'approuver les tarifs municipaux pour l'occupation du domaine public (droits de place), tels qu'annexés à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les tarifs municipaux pour l'occupation du domaine public (droits de place), tels qu'annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 3 février 2023,

Certifiée transmise en Préfecture, le 3 février 2023,

Le Maire

Jean DELAUGERRE

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le 17 FEV. 2023



ID : 063-200083921-20230203-202311D-DE

COMMUNE de MUR SUR ALLIER

MARCHES-DROITS DE PLACE 2023 à compter du 1er mars

Délibération du 3 février 2023

	Droits annuels
Occupation quotidienne Mur sur Allier	360 €
Occupation 1 fois/semaine	100 €
Occupation 1 semaine sur 2	80 €
Occupation 1 fois par mois	50 €
Associations à but non lucratif	Gratuit
Occupation occasionnelle par jour	30 €